

L'an 2026, le 11 février à 14 h 00 heures, les membres de l'Association Départementale OCCE de La Manche se sont réunis à l'OCCE AD50 5 boulevard de la Dollée à Saint Lô, sur la convocation faite par le conseil d'administration.

- " Le nombre de coopérateurs représentés pour l'Assemblée Générale est de : 5 080 (Mireille BEAUJOLAIS 874, Nicole BERTHELEM 301 ; Anne marie BRIENS 123 ; Olivier CASTETS 2 797 ; André CARPENTIER 58 ; Elisabeth COMPERE 431 ; Nadine LEBROUSSOIS 496).
- " Le nombre de pouvoirs déclarés par les coopérateurs sont recevables.
- " Le quorum étant de 2 653, l'assemblée générale ordinaire peut se tenir.
- " Monsieur Olivier Castets est désigné scrutateur par les membres présents et accepte ces fonctions. La société AUDIT FRANCE, commissaire aux comptes, régulièrement convoquée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception est excusée.

Chaque Membre présent a reçu :

- ü Un exemplaire de l'avis (ou lettre) de convocation des membres,
- ü Le bilan, le compte de résultat et l'annexe du siège départemental arrêtés au 31 août 2025
- ü Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'association (siège + 206 CRF consolidés) arrêtés au 31 août 2025,
- ü Le rapport financier et le rapport d'activité 2024-2025 du conseil d'administration,
- ü Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

La Présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport financier et le rapport d'activité du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des membres, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi, les règlements et les statuts, ont été à la disposition des membres, au siège social à compter de la convocation à l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La Présidente donne lecture du rapport moral, du rapport d'activité, du rapport financier du conseil d'administration et des rapports du commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, la Présidente ouvre la discussion.

La Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes figurantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport moral et du rapport d'activité de la Présidente, approuve les termes de ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport financier du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que les mandats des administrateurs suivants sont arrivés à leur terme :

- Monsieur CASTETS
- Monsieur HAMELIN.

L'assemblée générale décide d'accepter les candidatures légalement déclarées comme membre du Conseil d'Administration de :

- Monsieur CASTETS
- Monsieur HAMELIN.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du projet d'activité pour l'exercice 2026/2027 approuve les termes de ce projet.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Le prix de la cotisation 2026/2027 est fixé à 2,37 € par enfant et à 4,60 € par adulte.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du projet de budget pour l'exercice 2026/2027 approuve les termes de ce projet.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'a été présentée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15H 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent compte-rendu.

La Présidente Elisabeth COMPERE

Le scrutateur Olivier CASTETS